



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 19/10/2022

VERSEMENT DE L'ACOMPTE DES AIDES PAC POUR LA CAMPAGNE 2022

Le versement du premier acompte des aides directes du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) pour la campagne 2022 est intervenu les 17 et 18 octobre dernier sur le compte des agriculteurs du département.

Cet acompte concerne les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides aux ovins et caprins, les aides aux bovins allaitants et bovins laitiers à hauteur de 70 % du montant de l'aide, et 85 % de l'ICHN.

Il a concerné 3 294 agriculteurs corrèziens pour un montant total de **59 millions d'euros**.

Le versement du solde des aides découplées, des aides aux ovins et caprins et de l'ICHN interviendra au cours du mois de décembre 2022.

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex